



Mairie
33 bis Avenue du Bourg
38300 DOMARIN

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE DE DOMARIN

Article 1 : Présentation

La garderie est un service non obligatoire proposé par la Municipalité durant les jours de classe.

Ce règlement de l'année scolaire 2025-2026 entre en vigueur à partir du 01 septembre 2025.

Les enfants ne pourront être inscrits à la garderie que sur présentation d'un justificatif d'assurance périscolaire, « responsabilité civile et individuelle ».

La garderie est réservée en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent.

Cette année, le service « pause cartable » est renouvelé aux enfants afin qu'ils puissent faire leurs devoirs par petits groupes sous la surveillance d'un adulte.

Ce service est réservé aux enfants de l'école élémentaire sous forme de volontariat. Seuls les enfants demandeurs y participeront.

Il n'y a pas d'inscription à l'avance.

Trois groupes de 10 enfants iront alternativement, accompagnés par un adulte, au restaurant scolaire.

Le temps d'étude est limité à 25 mn par groupe.

Plages horaires : 16h30 → 16h55 - 16h55 → 17h20 - 17h20 → 17h45.

Les enfants restant à la garderie du soir doivent apporter une petite bouteille d'eau en plastique et un goûter.

Il est rappelé que l'usage de la trottinette est interdit dans les cours des écoles élémentaires, maternelles et dans la cour de la salle de la Ferronnière sous peine de confiscation.

Article 2 : Horaires et lieu de la garderie

La garderie a lieu à la salle de la Ferronnière :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30
de 11h30 à 12h15 et de 13h à 13h30
de 16h30 à 18h30.

Article 7 : Horaires de départ

Les horaires de départ des enfants (au plus tard 12h15 et 18h30) doivent être respectés pour la fermeture des locaux.

Les enfants n'ont pas le droit de sortir du rang pendant le trajet Ecole → Ferronnière.

Les numéros de téléphone utiles :

Mairie : 04-74-93-18-67

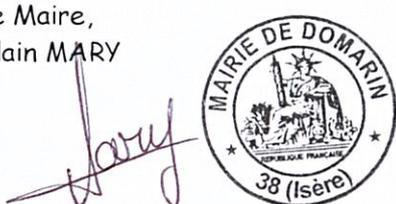
Service Garderie : 04-69-31-07-23

Restaurant scolaire : 04-74-43-21-87

Adjointe déléguée aux affaires scolaires : 06-87-18-52-11

A Domarin, le 01 septembre 2025

Le Maire,
Alain MARY



Le coupon ci-dessous dûment complété, doit être retourné en mairie le plus rapidement possible.

REGLEMENT GARDERIE 2025-2026

A retourner en mairie ou à l'école

Madame/Monsieur

Parents de l'enfant (Nom et Prénom).....

Acceptent de respecter le règlement intérieur de la garderie.

Domarin, le

Signature précédée de la mention « bon pour accord »

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Mairie de DOMARIN pour l'enregistrement de votre enfant à la garderie et à la cantine.

Elles sont conservées pendant toute la durée de l'année scolaire et sont destinées à la Mairie.

Conformément à la loi Informatique et Libertés (78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) [et au Règlement Européen \(RGPD 2016/679\)](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le délégué à la protection des données de la Mairie de la ville de DOMARIN par courriel à dpo@capi38.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.